

## Pourquoi boire l'eau du robinet ?

### Une eau de Qualité

Elle fait l'objet d'un contrôle régulier par les services préfectoraux : prélèvements et analyses par le Laboratoire Départemental de l'Eau. Les résultats sont envoyés directement aux Mairies. Ce suivi est en outre renforcé par une démarche d'auto-contrôle mis en œuvre en partenariat avec le laboratoire de l'EMN.

### Un coût modéré

L'eau du robinet est économique. Son coût est de l'ordre de 0,2 centimes d'euro par litre (pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> avec l'abonnement compris).

### Une eau respectueuse de l'environnement

Boire l'eau du robinet permet d'éviter les déchets. Sans emballage, sans plastique, livrée à domicile, elle préserve l'environnement.

### Une eau disponible

L'eau du robinet est livrée à domicile et disponible 24 h / 24 et 7 / 7 jours !

## Que comprend votre facture d'eau ?

Si la ressource en eau est gratuite à l'état naturel, **disposer d'une eau courante potable partout et à tout moment relève d'un service qui a un coût.** Il faut d'abord rechercher l'eau, puis la capter, la traiter, la stocker et l'acheminer.

Le prix mentionné sur une facture d'eau reflète les coûts liés à ces diverses opérations qui concernent à la fois la production de l'aliment dont la qualité est la plus surveillée, et sa distribution.

Le montant de votre facture tient compte de toutes les prestations effectuées de la ressource naturelle à votre robinet et se répartit entre le distributeur d'eau et divers organismes publics :

- ◆ **Distributeur d'eau**
  - Abonnement (prime fixe annuelle)
  - Consommation (prix au mètre cube)
  
- ◆ **Organisme public**
  - Redevance de l'Agence de l'eau Adour-Garonne



## Pourquoi économiser l'eau ?

- ◆ L'eau est une ressource précieuse et limitée. A ce titre, elle doit être préservée dans l'intérêt général.
- ◆ Réduire la consommation d'eau, c'est réduire votre facture.

## Comment économiser l'eau ?

- ◆ Surveiller les fuites d'eau de vos installations : robinet qui goutte = 50 m<sup>3</sup>/an, chasse d'eau défectueuse = 250 m<sup>3</sup>/an, filet d'eau continu = 500 m<sup>3</sup>/an.
- ◆ Privilégier des gestes simples : ne pas laisser couler l'eau en se brossant les dents, préférer les douches aux bains.
- ◆ Des équipements modernes et adaptés permettent de maîtriser les consommations d'eau : chasse d'eau à double commande, robinet hydroéconomiques, etc.

**Le personnel du Syndicat des Eaux se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**

Syndicat des Eaux  
de la Montagne Noire du Tarn

3 avenue Jean Jaurès  
81 470 CUQ-TOULZA  
Tél : 05 63 82 54 82  
Fax : 05 63 82 54 84  
[www.siemn-81.fr](http://www.siemn-81.fr)

**Un service de proximité  
pour une eau potable de qualité**

Syndicat des Eaux  
de la  
Montagne Noire

**81**

## LE SYNDICAT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE UN ORGANISME PUBLIC DE PROXIMITÉ

Le Syndicat des Eaux est un établissement public de coopération créé en 1957.

Il a pour mission la distribution de l'eau potable aux particuliers dans 49 communes du département du Tarn.

Sa gouvernance est assurée par les représentants des communes adhérentes et des communautés de communes.

## DE L'EAU POTABLE POUR TOUS 24 H /24 H

### Quelles sont les missions du Syndicat ?

- ◆ Gérer, surveiller et entretenir en permanence un réseau très étendu (1250 km de conduites et 60 réservoirs),
- ◆ Assurer un service de garde pour agir de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris, en cas d'incident sur le réseau afin de garantir la continuité de la fourniture d'eau aux abonnés,
- ◆ Veiller au maintien de la qualité de l'eau tout au long de son transport,

- ◆ Informer les usagers et répondre à leur besoin,
- ◆ Assurer le suivi de l'abonnement et de la facturation.

### Des hommes et des femmes à l'écoute des abonnés

Pour mener à bien ces missions, 20 personnes forment l'effectif du Syndicat et sont réparties sur deux centres comprenant bureaux et dépôts de matériel sur les communes de Cuq-Toulza et de Lavour.

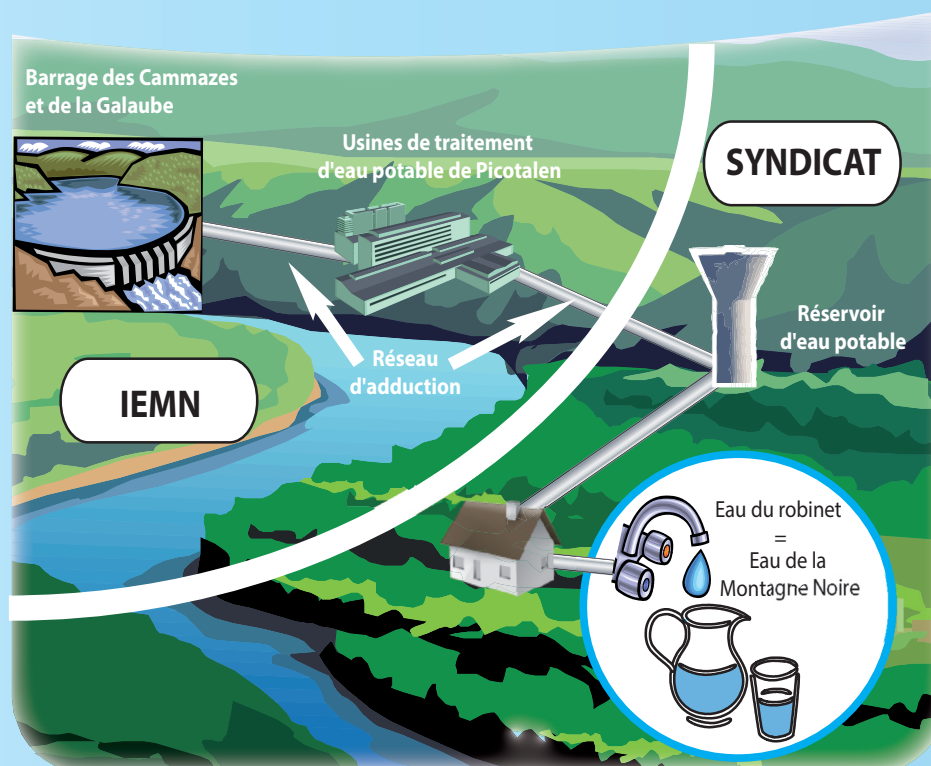
## PRODUCTION : IEMN

L'eau de votre robinet est issue de la Montagne Noire. Les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à son traitement (eau potable) et à son acheminement sont réalisés et gérés depuis plus de 60 ans par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN), collectivité publique qui regroupe les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn.

Deux retenues situées au cœur de la Montagne Noire permettent de stocker chaque année jusqu'à 26,8 millions m<sup>3</sup> d'une ressource préservée de toute pollution.

Cette eau brute doit subir des traitements destinés à lui conférer les critères de potabilité indispensables pour la consommation humaine. Ces traitements sont effectués aux usines de Picotalen, situées au-dessus de Revel.

## D'OU PROVIENT L'EAU DE VOTRE ROBINET ?



## DISTRIBUTION : SYNDICAT

L'eau potable produite par l'IEMN est ensuite acheminée vers le réseau de distribution du syndicat par le biais d'un réseau d'adduction à haute pression obtenue naturellement par gravité, c'est-à-dire sans système de pompage, ce qui réduit les coûts.

Le Syndicat des Eaux assure le stockage, par le biais de ses réservoirs, et la distribution de l'eau potable jusqu'à votre robinet.

## LE SYNDICAT EN CHIFFRES

Une équipe d'une **vingtaine** de personnes  
**49** communes  
**39 000** habitants  
**18 800** abonnés  
**60** réservoirs  
**1250** km de canalisations  
**2,2 millions** m<sup>3</sup> d'eau distribuées/an